



Budget participatif 2021



La Province de Namur lance son 1er budget participatif ! Il vise à associer les citoyens aux décisions d'investissements publics destinés à l'amélioration du cadre de vie des habitants, dans l'intérêt général et de manière durable.

Les projets devront être des projets pérennes d'intérêt provincial relatifs à l'aménagement ou l'embellissement de l'espace public ou du patrimoine des communes de la province de Namur.

Quel montant pour chaque projet ?

Les porteurs de projets peuvent obtenir un subside de 50.000€ maximum.

Qui peut postuler ?

Pourront prétendre à l'obtention de cette subvention : un groupement de minimum 2 citoyens âgés de 18 ans minimum, ainsi que toutes les associations et comités à finalité citoyenne en Province de Namur.

Quelles démarches dois-je réaliser pour soumettre un projet ?

Toutes les informations relatives au budget participatif 2021 se retrouvent sur notre nouvelle plate-forme citoyenne : <https://ensemble.province.namur.be>

➔ Vous avez jusqu'au **15 avril 2022**, à minuit pour envoyer votre dossier.

➔ Vous pouvez obtenir un accompagnement spécifique à toutes les étapes de réalisation de votre projet. Si cela vous intéresse, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : budgetparticipatif@province.namur.be